

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

Revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice n°23



Pour commander l'ouvrage en ligne
– cliquez ici –



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

École militaire - 1 Place Joffre
Case 39

75700 Paris 07 SP
Tél : +33 (0)1 76 64 89 00
Fax : +33 (0)1 76 64 89 31
www.inhesj.fr

communication@inhesj.com

► Éditorial

Dossier

Introduction

- La victime, acteur de la sécurité? - François DIEU

Victimes et victimisations

- Approche victimologique des droits des victimes d'infraction - Robert CARIO
- Mieux connaître les victimes : l'apport des enquêtes « cadre de vie et sécurité » INSEE/ONDRP - Christophe SOULLEZ
- Les victimes de violence(s) conjugale(s). Quelques repères à partir d'une enquête auprès de deux parquets - François DIEU, Pascal SUHARD
- Clinique de la culpabilité et de la responsabilité chez les victimes d'agression sexuelle - Pascal PIGNOL

Victimes et justice

- La place de la victime dans le procès pénal - Jacques Degrandi
- L'évolution des droits des victimes dans le procès pénal - Anne D'HAUTEVILLE
- Quelques réflexions sur les enjeux de l'accompagnement des victimes par l'avocat - Claude LIENHARD
- La place de la victime dans l'exécution des peines - Sylvie ROUBAUD
- Les rencontres détenus-victimes : une expérience française de justice restaurative - Paul MBANZOULOU

Victimes et prise en charge

- Les associations d'aide aux victimes du réseau INAVEM : des professionnels au service des victimes - Sabrina BELLUCCI
- Le rôle des associations de victimes - Alain BOULAY
- Expertise et réparation des victimes - Liliane DALIGAND
- L'indemnisation des victimes par le Fonds de garantie - Thierry TISSERAND
- L'accompagnement psychologique des victimes - Carole DAMIANI
- La prise en compte des victimes par la Cour pénale internationale - Robert CARIO

Expériences étrangères

- Des initiatives pour mieux répondre aux préoccupations et aux besoins des victimes d'actes criminels : l'expérience du Canada - Arlène GAUDREAUULT
- Victimes et victimologie dans l'Italie d'aujourd'hui - Roberta BISI, Raffaella SETTE
- La place de la médiation dans une politique en faveur des victimes en Belgique. L'expérience de l'association Mediante - Antonio BUONATESTA

Repères

- La managérialisation de l'État et de l'administration publique: le cas de la police - Thibault LE TEXIER

Notes de lecture

- Comparaisons immédiates : quelle justice?. Regards citoyens sur une justice au quotidien - Frédérique DUBOST
- Vous êtes naïve, Madame le Juge - Frédérique DUBOST
- Terroristes. Les 7 piliers de la déraison - Julie ROBELET
- La sécurité privée en France - Xavier LATOUR

Procédure scientifique pour la réception et la publication des articles.
Conformément au Règlement Intérieur de la revue « Cahiers de la sécurité »

Bon de commande



L'histoire de la délinquance montre que la victime a longtemps été cantonnée dans un rôle secondaire. Les approches de cette question, qu'elles soient factuelles ou scientifiques, de même que la politique pénale, ont très longtemps été centrées sur les délinquants et l'infraction. L'acte et l'auteur apparaissant comme les seuls sujets de la connaissance et de l'action en matière de crime et de délinquance, la victime pouvait, à juste titre, se percevoir comme dévalorisée.

Cette situation a changé significativement à la fin du siècle dernier, avec une montée en puissance de la figure de la victime comme sujet reconnu de l'ensemble du processus criminel allant de l'enquête à la réponse judiciaire, incluant l'exécution de la peine. Progressivement, la victime s'est transformée en sujet actif des différentes étapes de ce processus. On est ainsi passé de la victime « sujet anonyme de la délinquance » à la victime « acteur de la sécurité ».

Ce numéro des Cahiers de la sécurité a pour ambition de présenter un panorama de cette évolution, en abordant l'histoire de la construction de la victime en tant que sujet détenteur de droits à faire reconnaître mais aussi comme partie prenante des réponses apportées en matière de traitement de la délinquance. Trois champs y sont principalement explorés : l'étude des victimes, le traitement judiciaire et leur prise en charge.

La victimologie est une discipline récente qui traite de tous les aspects concernant la victime, qu'il s'agisse de ses droits, de sa place dans les procédures judiciaires ou des moyens mobilisés pour lui apporter un soutien réparateur proportionnel et adapté (autant qu'il est possible) aux traumatismes ou préjudices subis. La multiplicité et la diversité des facteurs à prendre en compte définissent cette discipline comme une « science multidisciplinaire » dont Robert Cario nous présente les différents domaines d'application. La connaissance de la situation des victimes et de la typologie des infractions qu'elles subissent ont progressé récemment avec le déploiement d'enquêtes dites de « victimation ». Ces enquêtes permettent d'approcher et de compléter une connaissance encore partielle des phénomènes délinquants renseignée uniquement, jusqu'à leur mise en œuvre, par les chiffres recensés par les services de la police, de la gendarmerie et des tribunaux. L'enquête de victimation reconfigure l'image de la délinquance fournie par l'appareil statistique traditionnel en y introduisant une dimension plus qualitative et en désignant la victime comme source

La victime, acteur de la sécurité ?

François DIEU



© Mathias Rosenthal - Fotolia.com

Cet article introductif du dossier aborde la place de la victime dans les politiques publiques de sécurité. A la différence de l'auteur des faits de la délinquance, objet d'une attention soutenue des acteurs de la répression et de la prévention, la victime n'est associée aux dispositifs que de manière accessoire, comme source de données sur l'insécurité et comme auxiliaire des politiques de prévention.

Should victims be involved in security matters?

This is an introductory article to the dossier looking at the place of victims in public security policies. Unlike the perpetrator of crimes, or those involved in law enforcement and crime prevention, victims are only partially associated with security initiatives, as a source of data on security problems and in assisting with prevention policies.

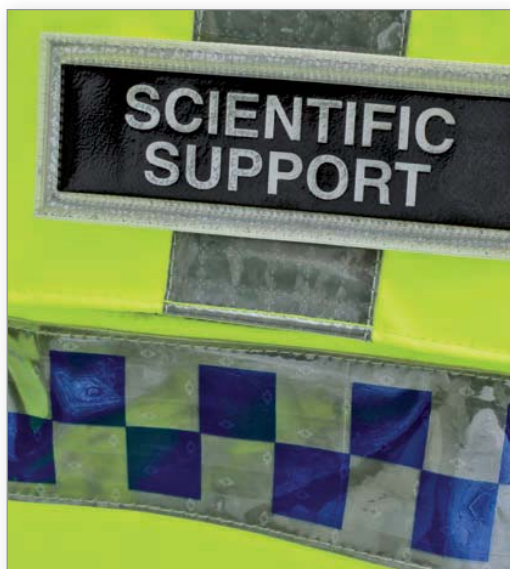


François Dieu

Professeur des universités (sociologie). Responsable du Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) et du Master « Politique et Sécurité » de l'Université Toulouse 1 Capitole, il est l'auteur de nombreux ouvrages et publications sur les systèmes policiers et les politiques de sécurité. Il est depuis 2010 directeur de la recherche et de la documentation de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

Approche victimologique des droits des victimes d'infraction *

Robert CARIO



© dambuster - Fotolia.com

Par des revirements dont l'histoire de la justice pénale a le secret, la victime d'infraction semble retrouver, à l'époque contemporaine, la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Partie au conflit de nature criminelle, bien malgré elle, la régulation de ce dernier ne peut être envisagée qu'avec elle, ès qualités de partie authentique au procès équitable. Le droit criminel, formel pour le moins, a beaucoup évolué depuis le Code d'instruction criminelle de 1808, inspiré par les Lumières mais aussi par des pratiques prétorienne (« constitution » de partie civile) et infra-judiciaires (règlement communautaire des conflits) remarquables. L'avènement des droits humains a magistralement contribué à garantir aux intéressés leur qualité de personne et à renforcer les principes fondamentaux de droit criminel (au sens large). Mais il convient d'admettre que c'est sous l'impulsion forte de la victimologie (science multidisciplinaire récente) que la reconnaissance concrète des victimes se construit aujourd'hui.

Victimology approach for the rights of victims of offences

Nowadays, due to changes from within the criminal justice system, crime victims seem once again to have been given a role to play in security initiatives, a role they should never have had taken away in the first place. Given that victims are not involved in a criminal affair by choice, their role in the process can only be thought out along with them in as fair a process as possible. Criminal law has evolved a lot, to say the least, since the 1808 code of criminal procedure, inspired by the Lumières but also by Praetorian practices (civil party «constitution») and remarkable partly judicial processes (settling of disputes within the community). The development of human rights has been a major contribution to guaranteeing the status of individuals in reinforcing the fundamental principles of criminal law (in a wider sense). However, one must admit that it is with the strong impetus of victimology (a recently introduced multidisciplinary science) that the concrete recognition of victims is being gradually built up nowadays.



Robert Cario

Professeur de criminologie, Directeur de l'Unité Jean Pinatel de sciences criminelles comparées, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

...

(*) Article écrit en novembre 2012.

Mieux connaître les victimes : l'apport des enquêtes « cadre de vie et sécurité » INSEE/ONDRP

Christophe SOULLEZ

La mesure de l'évolution des phénomènes de délinquance exige de ne pas s'en tenir aux seules statistiques sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Celles-ci ne reflètent que l'activité d'enregistrement des forces de police et non la réalité des atteintes subies par les victimes. Il est donc indispensable de disposer d'autres sources de données susceptibles de fournir des informations sur les infractions pour lesquelles les victimes n'ont pas été déposer plainte. Ces informations peuvent être issues d'enquêtes directes auprès d'un échantillon de victimes potentielles ou enquête de victimation. Grâce à celles-ci, et en plus d'estimations sur le nombre total de victimes et sur la fréquence des plaintes, on peut également connaître les caractéristiques démographiques (sexe, âge, et autres) des victimes, obtenir des descriptions détaillées des atteintes subies ou évaluer leurs conséquences physiques ou psychologiques. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et l'INSEE se sont associés dès 2004 pour développer une enquête nationale de victimation. Leur partenariat s'est traduit en 2007 par le lancement du dispositif d'enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » qui place aujourd'hui la France comme l'un des rares pays au monde à disposer d'un double dispositif d'analyse de la délinquance.

Understanding more about victims: with support from the « cadre de vie et sécurité » studies by INSEE/and the ONDRP

Measuring the development of crime phenomena requires looking beyond statistics on crimes and offences recorded by police and gendarmeries. These figures only reflect the recording activity carried out by police forces and not the reality of the incidents which people are victims of. It is therefore essential to have other sources of data which can provide information about offences about which victims have not made a complaint. This information can come from direct studies amongst a sample of potential victims and the frequency of complaints, and one can also find out more about demographic characteristics (gender, age and other information) of victims, obtaining detailed descriptions of incidents suffered or evaluating their physical or psychological consequences. The National supervisory body on crime and punishment (the ONDRP) and INSEE combined efforts from 2004 onwards to develop national victimisation studies. In 2007, their partnership led to the launch of an initiative of annual studies entitled « Cadre de vie et sécurité » which nowadays makes France one of the rare countries in the world to have a double initiative for analysing crime.



Christophe Souleuz

Criminologue, il est chef du département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Il est également chargé d'enseignement à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l'École nationale supérieure de police (ENSP), à l'Université Paris II et à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est l'auteur ou le co-auteur de plusieurs ouvrages dont *Les fichiers de police et de gendarmerie* (PUF, 2009), *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation* (PUF, 2011), *Les politiques publiques de sécurité* (PUF, 2012), *Une histoire criminelle de la France* (Odile Jacob, 2012) et *La criminologie pour les Nuls* (First, 2012).

Les victimes de violence(s) conjugale(s)

Quelques repères à partir d'une enquête auprès de deux parquets

François DIEU, Pascal SUHARD



La question des violences conjugales est devenue un objet d'intervention publique et un champ d'investigation sociologique. Sur la base d'une enquête réalisée à partir de l'activité de deux parquets, cet article propose quelques données sur la situation des victimes, notamment leur profil et l'importance du dépôt de plainte et des constatations médicales.

The victims of conjugal violence

Some points of reference based on a study led with two prosecution services

The question of domestic violence has become a subject for public intervention and a field for sociological research. Based on a study carried out by the activity of two prosecution services, this article suggests some data regarding the situation of victims, in particular their profile and the importance of making a complaint and carrying out a medical examination.



François Dieu

Professeur des universités (sociologie). Responsable du Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) et du Master « Politique et Sécurité » de l'Université Toulouse 1 Capitole, il est l'auteur de nombreux ouvrages et publications sur les systèmes policiers et les politiques de sécurité. Il est depuis 2010 directeur de la recherche et de la documentation de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).



Pascal Suhard

Magistrat. Il a d'abord exercé les fonctions d'inspecteur des impôts. Après avoir enseigné au Centre universitaire d'Albi et soutenu une thèse de doctorat en droit sur la fraude fiscale et les apports de la criminologie, il a ensuite intégré la magistrature et exerce actuellement les fonctions de vice-procureur à Albi, chargé notamment des violences conjugales.

Clinique de la culpabilité et de la responsabilité chez les victimes d'agression sexuelle

Pascal PIGNOL

À partir de l'exemple offert par les victimes de violences sexuelles, ce travail a pour objectif de dégager les principales caractéristiques d'une clinique victimale sous la forme d'un ensemble de positions problématiques, différenciées et ordonnées en une typologie, à l'égard de l'événement victimisant.

Cette clinique se définit et prend sens du travail psychique particulier impliqué par toute victimisation : le Travail psychique de victime. Il consiste pour le sujet victimisé à tenter de donner forme et sens à un événement ayant plus ou moins gravement aboli ses capacités d'élaboration. Partant, il se trouve amené à en rendre compte, d'abord à lui-même, selon des modalités défaillantes se déclinant en autant de questions en forme de « pourquoi ? » aussi insistantes qu'insolubles. D'où la centralité des phénomènes de responsabilité et de culpabilité personnelles renvoyant à ses difficultés à le mettre en normes et en valeurs, sinon sur un mode auto-imputatif et autodestructeur.

Chaque position sera illustrée par un exemple clinique tiré de notre pratique d'accompagnement psychologique de ces sujets.

Analysis of guilt and responsibility amongst victims of sexual violence

Based on examples provided by victims of sexual violence, the aim of this work is to clarify the main characteristics of analysis of victims in the form of problematic, differentiated and also organised positions in a typology, regarding the event the victim experienced.

This analysis is defined by and takes on meaning in the psychological work which accompanies each case of a victim: the psychological analysis of the victim. It consists of the victim trying to give form and meaning to an event which is very difficult to describe. However, the victim finds him/her self trying to understand what happened to him/her according to questions such as « why? » which are difficult to escape. This is where the question arises of responsibility and personal guilt, and the difficulty to understand these according to rules and values without self blame or self destruction.

Each position will be illustrated by a clinical medicine example taken from our practice of psychological support for these victims.



Pascal Pignol

Docteur en Psychologie, psychologue, Cellule de victimologie générale, Pôle G 06, CH Guillaume Régnier, Rennes, France.

La place de la victime dans le procès pénal

Ce texte est une partie du discours prononcé par Monsieur Jacques DEGRANDI, lors de l'audience solennelle de rentrée qui s'est tenue le 9 janvier 2013.



© iQoncept - Fotolia.com

Ce texte aborde la question cruciale de la place et surtout du rôle de la victime dans le procès pénal. L'évolution du droit et celle des politiques publiques ont conduit à considérer la protection et le renforcement des droits des victimes comme des priorités au risque de s'éloigner, voire d'oublier, des objectifs fondamentaux du procès pénal...

The place of the victim in the penal trial

This text approaches the crucial question of the place and, especially, the role of the victim in the penal trial. The evolution of law and public policies led to consider the protection and the strengthening of the rights of the victims as priorities, as the risk of doing away of the fundamental objects of the penal trial and, even, of forgetting them...



Jacques Degrandi

Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.

L'évolution des droits des victimes dans le procès pénal

Anne D'HAUTEVILLE



© zimmytws- fotolia.com

Quelle doit être la juste place de la victime dans le procès pénal ? En droit français, ce procès présente une double nature, pénale liée à sa fonction punitive, mais aussi civile en raison d'une fonction réparatrice. L'étude de l'évolution des droits des victimes dans le procès pénal ne conduit pas à choisir et à privilégier une fonction sur l'autre. La procédure pénale française confère, en effet, la qualité de « partie » à ce procès à la fois à la société représentée par le parquet, au prévenu défendeur et à la personne qui se déclare victime. Toute la question est de trouver un équilibre dans les droits reconnus à ces trois parties et de permettre au procès pénal de remplir sa double fonction punitive et réparatrice.

Development of the rights of victims in the penal process

What is the right place for a victim in the penal process? In French law, this process presents itself in two ways, in the penal field in terms of punitive measures and in civil law in terms of restorative justice. The study of developments of the rights of victims in the penal process does not lead us to opt for or give preference to one function over another. French penal procedure in fact, and the status of the « part » in this process both of society represented by the prosecution service, and from the defendant accused, to the person declaring him/herself victim. The key issue lies in finding a balance between recognising the rights of all of those three parties involved in the process and allowing the penal process to carry out its double function of punitive and restorative justice.



Anne D'Hauteville

Professeure émérite à l'université de Montpellier 1, présidente du conseil scientifique de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM).

Quelques réflexions sur les enjeux de l'accompagnement des victimes par l'avocat

Claude LIENHARD



© momius - Fotolia.com

La reconnaissance du droit des victimes ne peut en rester au seul niveau des principes généraux, mais se doit de devenir effective à travers des actes de réparations qu'elles ne peuvent obtenir seules. L'accompagnement des victimes concerne également le procès lui-même dans la complexité de ses différentes phases. Le rôle de l'avocat prend ainsi un relief particulier et conduit à poser la question de sa spécialisation. Celle-ci est rendue de plus en plus nécessaire par la compétence pluridisciplinaire qu'exige la problématique de l'aide aux victimes. L'avocat met en œuvre un accompagnement qui repose sur des concepts spécifiques et il contribue à étayer la « culture du procès » chez la victime. Cet accompagnement représente aujourd'hui un processus en construction dont cet article explore quelques-uns des enjeux.

Some ideas about the issues relating to lawyer support for victims

The recognition of the rights of victims can only remain at the level of general principles, but can become effective via acts of restorative justice which cannot be obtained by them alone. Support for victims also relates to the process itself in the complexity of its different phases. The role of a lawyer is highlighted in particular here and leads to questions regarding the specialism of a lawyer. This has become more and more necessary given the multidisciplinary skills which victim support requires. A lawyer implements support which relies on specific concepts and it contributes to propping up the « culture of the process » for victims. Nowadays, this support represents a process under construction for which this article explores some of the related issues.



Claude Lienhard

Professeur à l'Université de Haute-Alsace, avocat spécialiste en droit de la réparation du dommage corporel, victimologue, président fondateur de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), fondateur du Centre européen de recherche sur les risques et le droit des accidents collectifs et des catastrophes (CERDACC).

La place de la victime dans l'exécution des peines

Sylvie ROUBAUD



© Franz Pfluegl - Fotolia

Les victimes d'infractions sont trop souvent perçues comme des collatérales de l'action publique, cantonnées à la réparation des atteintes à leurs intérêts civils, silencieuses quant à la peine infligée. La réparation effective est précédée d'un véritable parcours d'obstacles. Certes, des mécanismes, comme la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, permettent aujourd'hui d'obtenir, de la collectivité nationale, le paiement de dommages et intérêts. Mais leur lisibilité est affectée par la subsistance de nombreuses incohérences. Depuis peu, certaines victimes peuvent aussi s'exprimer, via leur conseil, devant les juridictions chargées d'accorder des aménagements de peine aux condamnés incarcérés. Cependant, ce droit au domaine très circonscrit, demeure complexe à mettre en œuvre. Les droits des victimes d'infractions restent ainsi au milieu du gué, oscillant entre effectivité et pusillanimité.

The position of victims in the passing of sentences

Crime victims are seen as being on the side lines of public action, and limited in the punishment of crimes to only civil damages, with little say in the sentence given out to the perpetrator. To reach actual compensation, they have to overcome a number of significant obstacles. Of course, mechanisms, such as the indemnity of crime victims, nowadays allow for people to obtain payment of damages and compensation from the national community. However, their clarity is affected by the fact that there are several areas of incoherence. Only recently, it has become possible for victims to speak, via an adviser, in front of courts which give out sentencing adjustments to those convicted and in prison. However, this entry into the court of law which is very limited, remains particularly complicated to implement. The rights of crime victims thus remain caught between effectiveness and pusillanimity.



Sylvie Roubaud

Présidente de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions au tribunal de grande instance de Pau.

Les rencontres détenus-victimes : une expérience française de justice restaurative

Paul MBANZOULOU



© jpegestudio2001 - Fotolia.com

Organiser un espace de rencontre détenus-victimes en France a nécessité le dépassement du puissant paradigme de notre pratique judiciaire qui voudrait que ces deux groupes soient séparés par une cloison très étanche, ne serait-ce que par peur d'exposer les victimes à une seconde victimisation face à un processus non maîtrisé. La crainte de déclencher auprès des détenus des émotions et actes susceptibles de nuire à la sécurité de l'établissement (colère, violence, déprime) n'est pas en reste. La mise en place d'une structure très encadrée (cahier des charges, coordination des rencontres, partenariat suivi, accompagnement psychologique) constituait alors un gage sérieux pour les différentes institutions engagées. Même si l'inattendu n'est pas à exclure, les rencontres détenus-victimes produisent des effets non négligeables.

Victims meeting those convicted of crimes: a French experience of restorative justice

In France, organising meetings between victims and those convicted of crimes has required overcoming the powerful paradigm of our legal practice which dictates that these two parties are separated by a very thick dividing wall. Perhaps this is due to fear of exposing victims to a second process of victimisation but in a process which is not professional enough. The fact remains that there is fear of unleashing amongst those convicted, emotions and acts which might endanger the security of the establishment in which they are imprisoned (anger, violence, depression). Implementation of a structure very much organised with a framework (with the necessary specification in paperwork, coordination of meetings, monitored partnerships, psychological support) which then constituted a serious challenge for the institutions involved. Although one cannot rule out anything unexpected, meetings between victims and the convicted perpetrator have significant effects.



Paul Mbanzoulou

Responsable du Département de la recherche à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et du Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP). Il est docteur en droit et titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR). Ses travaux s'articulent autour de deux axes principaux : la prise en charge des condamnés et la justice restaurative. Dernier ouvrage paru : *La médiation pénale. Nouvelle édition*, Paris, L'Harmattan, coll. Sciences criminelles, 2012.

Les associations d'aide aux victimes du réseau INAVEM : des professionnels au service des victimes

Sabrina BELLUCCI



© mma23 - Fotolia.com

Les victimes d'infractions pénales ont été tardivement considérées comme sujets de droit, pour enfin avoir une véritable prise en considération par le corps social. Cette reconnaissance des conséquences d'une infraction remonte à trente ans, et elle s'est véritablement illustrée dans ce double mouvement institutionnel et sociétal qui a consisté à améliorer les conditions d'indemnisation et de participation de la victime au procès pénal d'une part, et, d'autre part, à faire bénéficier la victime de la solidarité nationale en soutenant la création d'associations de proximité.

Victim support associations from the INAVEM network: professionals helping victims

It took the legal system a long time to consider victims of penal offences as subjects of law, in order to finally be fully taken into consideration by society. This recognition of the consequences of crime dates back to thirty years ago, and it is truly illustrated in this double institutional and societal movement which consists of improving conditions for compensation and participation of the victim in the penal process on the one hand, and on the other hand, making sure the victim benefits from national solidarity by supporting the creation of associations adapted to this purpose.

Sabrina Bellucci

Directrice de l'INAVEM, Fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation.

[Accès sommaire](#)

Le rôle des associations de victimes

Alain BOULAY



© AGL Photoproductions - Fotolia.com

Les victimes dérangent, elles demandent des comptes à la justice et à la société. Ces dernières années, elles se sont invitées au débat public afin de faire entendre leur voix, et réclamer une place dans la procédure judiciaire. En effet, la société attribue à la victime, *a priori*, un sentiment de vengeance qui lui ôterait la capacité de comprendre la procédure, encore moins d'y participer. Le traumatisme subi par les victimes enlèverait à celles-ci tout pouvoir de réflexion, toute capacité de jugement. Comme l'a écrit, il y a quelques années, un magistrat à une famille dont le fils avait été assassiné : « *Vous êtes des handicapés de la vie, vous ne pouvez pas comprendre* ».

The role of associations for victims

Victims are not part of an easy struggle and ask the justice system and society to account for their suffering. Over the last few years, they have become part of public debate in order to have their voices heard and to ask for a place in judicial proceedings. In fact, in principle, society attributes a feeling of revenge to victims which would take away the capacity to understand procedure, and even less so to participate in it. Some feel that the trauma suffered by victims could take away their power of thought, or capacity of judgement. As a judge wrote a few years ago to the family of whom the son was murdered: « You have been crippled by life events, you cannot understand ».



Alain Boulay

Président de l'association Aides aux parents d'enfants victimes.



www.a pev.org

Expertise et réparation des victimes

Liliane DALIGAND



© dacasdo - Fotolia.com

L'expertise peut ouvrir à la réparation, elle est une épreuve pour toute victime, quel que soit l'événement traumatique à l'origine de son dommage physique et/ou psychique. L'expertise est un moment essentiel au cours duquel sont évalués les préjudices consécutifs au dommage. Cette expertise médicale obéit à des règles précises techniques et déontologiques. Depuis 2007, une nouvelle mission est adressée aux experts, mission très détaillée, suivant la nouvelle nomenclature et pouvant comprendre plus de vingt questions dont les réponses permettront l'évaluation financière de l'indemnisation par le magistrat ou l'assureur.

Examination and compensation of victims

Medical examinations can allow for compensation, and this is trying for all victims, no matter what the traumatic event may have been at the origin of the physical or psychological damages suffered. Such evaluation is an essential time at which consecutive damage is evaluated. Medical examination includes precise technical and ethical rules. Since 2007, a new mission addresses experts, a very detailed mission, following the new terminology and allowing for understanding of more than twenty questions to which the responses allow for financial assessment of compensation by a judge or insurer.



Liliane Daligand

Professeur de médecine légale, Université Lyon 1, expert près la cour d'appel de Lyon, membre du Conseil scientifique de l'INAVEM.

L'indemnisation des victimes par le Fonds de garantie

Thierry TISSERAND

L'indemnisation des victimes de la délinquance est, depuis plusieurs années, une préoccupation des pouvoirs publics. Les raisons en sont économiques mais aussi morales et juridiques et le législateur a dû, au fil du temps, imaginer et financer des systèmes d'indemnisation pour certaines catégories de victimes confrontées à la carence du responsable. Différents fonds ont ainsi vu le jour. Le Fonds de garantie est l'un de ceux-là et a été, historiquement, le premier du genre. Ses différentes missions méritent d'être exposées afin que les victimes, qui peuvent bénéficier de son intervention, ne soient pas des « oubliées » de l'indemnisation.

Compensation of victims with bonding schemes

Compensation for crime victims has been a major preoccupation of public bodies for several years. The reasons for this are economic but also moral and legal and the legislator has had to, over time, imagine and fund compensation systems for certain categories of victims faced with the lack of funds of the party responsible. Thus, different funds have been set up. Bonding schemes are one of these and the first of their kind. Their different funds deserve to be highlighted in order for victims that can benefit from them to avoid being « forgotten » by compensation schemes.



Thierry Tisserand

Expert juridique près du Fonds de garantie.

L'accompagnement psychologique des victimes

Carole DAMIANI

Une personne victime d'une infraction pénale peut être confrontée à une triple effraction : psychique, physique et « groupale ». Après avoir identifié les différents paramètres qui différencient les victimes et donc leur prise en charge, nous verrons que l'infraction a non seulement des effets désorganisateur sur le psychisme individuel, mais aussi sur le sentiment d'appartenance à la communauté. De ce fait, la victime d'infraction pénale se devra à la fois d'élaborer un questionnement personnel et de parcourir un chemin judiciaire visant à restaurer son sentiment d'appartenance à la communauté. La réparation se joue donc sur deux scènes, celle de l'intime et celle du collectif, ce qui impose une réflexion sur la nécessaire prise en compte de la réalité psychique et de la réalité judiciaire ; cette réflexion confronte à deux positionnements et à deux modes de fonctionnement différents. Après avoir évoqué les modalités de soins psychiques spécifiques aux victimes, nous aborderons les spécificités de l'accompagnement durant la procédure pénale.

Psychological support for victims

A person who is victim of a penal offence can be faced with three different kinds of problems: physical and psychological problems and also problems with belonging to a « group ». After having identified the different parameters which differentiate victims and therefore how they are supported, we will see that crime does not only have the effect of troubling an individual at a psychological level but also on their feeling of belonging within a community. Due to this, the victim of a penal offence is faced with personal analysis and taking part in a legal path which aims to restore their feeling of belonging to a community. Compensation is in two areas, that of the intimate sphere and that of the collective sphere, which requires reflection about the necessary taking into account of physical reality and legal reality; this reflection compares two positions and two different ways of functioning. After having discussed methods for specific psychological care for victims, we will tackle the specifics of support during legal proceedings



Carole Damiani

Docteur en psychologie, association Paris Aide aux Victimes, chargée de mission à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), secrétaire générale de l'Association de langue française de l'étude du stress et du trauma (ALFEST).

La prise en compte des victimes par la Cour pénale internationale*

Robert CARIO

« En seulement 10 ans, La CPI a réussi là où les mécanismes nationaux ou régionaux ont échoué : apporter de l'espoir aux victimes en tant que cour de dernier recours. »
(Loretta Ann Pargas Rosales, *Le Moniteur*, 2012)

La célébration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du traité de Rome portant statut de la Cour pénale internationale a eu lieu en juillet 2012. Quel chemin parcouru en une décennie ! L'impunité des crimes contre l'humanité (au sens large) n'est plus la règle, l'absence de poursuites pénales de leurs auteurs tend à devenir l'exception. La ratification du statut par 121 pays (sur les 196 que comptent les Nations unies) est forte de cette symbolique-là. Le temps semble venu de rassembler toutes les nations pour prévenir et lutter contre de telles atrocités intersubjectives, aux mobiles bien plus économiques qu'éthniques. Plus de massacres de populations civiles innocentes, sous quelque forme que ce soit.

Mais il reste encore à convaincre de l'universalité de cette justice internationale en appelant tous les États du monde à s'engager, sans aucune réserve ou hésitation, dans la construction de cette magnifique œuvre de justice, la plus épanouie possible. Il faut se convaincre qu'une prévention éclairée de ces crimes monstrueux, un engagement politique sans faille, une professionnalisation aboutie de tous les acteurs de la chaîne pénale internationale, une participation de tous les citoyens à la réparation (multiforme) des victimes et/ou de leurs proches conduiront à favoriser et consolider l'intégration harmonieuse de chaque être humain, dans le respect de sa dignité de personne et de ses droits fondamentaux. Point d'utopie en cela : car comme l'a si bien écrit Antoine de Saint-Exupéry, pour ce qui de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible : maintenant.

Recognition of victims by the international criminal court

The celebration of the tenth anniversary of the entry into force of the Rome Treaty relating to the status of the international criminal court took place in July 2012. Such progress in just a decade! The fact that crimes against humanity go unpunished now tends to be an exception. Ratification of this status by 121 countries (out of 196 in the United Nations) is strongly symbolic of this. It appears the time has come to bring together all of these nations to prevent and fight against atrocities, whether they be economic or ethnic. A stop to massacres of innocent civilians in whatever form that might be.

However, there are many who still have to be convinced of the universality of this international justice by calling on all world states to commit without any doubt or hesitation in constructing this magnificent masterpiece of justice ensures that it fully develops as much as possible. It is necessary to convince countries that prevention of such horrific crimes, flawless political commitment, professionalization of all those involved in the international penal chain, participation of all citizens in compensation (multiform) of victims and/or of their close relatives will lead to encouraging and consolidating the harmonious integration of each human being, in respecting their status and fundamental rights. A utopia dream within that: as Antoine de Saint-Exupéry wrote so well, « With the future, it is not a question of predicting, but making it possible: now. »



Robert Cario

Professeur de criminologie, directeur de l'Unité Jean Pinatel de sciences criminelles comparées, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

• • •

(*) Article écrit en novembre 2012.

Des initiatives pour mieux répondre aux préoccupations et aux besoins des victimes d'actes criminels : l'expérience du Canada

Arlène GAUDREULT



© Carly Hennigan - fotolia.com

Au cours des dernières décennies, le Canada a réalisé de grandes avancées dans le domaine de l'aide aux victimes. Elles se traduisent dans la mise en œuvre de programmes spécifiques, dans l'évolution des législations et des politiques visant à mieux reconnaître les droits des victimes, dans la richesse des modèles de collaboration et de concertation ainsi que dans le dynamisme des activités de recherche et de formation. Cet article restitue, de manière non exhaustive, le travail des personnes et des organismes qui, partout au Canada, ont contribué à ce que la justice soit plus humaine et mieux à même de répondre aux besoins des victimes et de leurs proches.

Initiatives for better understanding of the preoccupations and needs of victims of criminal acts: experience of this in Canada

Over the last few decades, Canada made significant progress in the field of help for victims. This led to the implementation of specific programmes, in the development of legislation and policies aiming to recognise the rights of victims to a greater extent, in the richness of models of collaboration and dialogue, as well as the energy of research and training activities. This article, not in an exhaustive manner, looks at the work of organisms, which everywhere in Canada, contributed to the justice system become more human and improved in order to respond to the needs of victims and their close family members.



Arlène Gaudreault

Criminologue, présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, chargée de cours en victimologie, Université de Montréal.

Victimes et victimologie dans l'Italie d'aujourd'hui *

Roberta BISI, Raffaella SETTE



© Andrey Burmakin - Fotolia.com

Cet article passe en revue plusieurs aspects de la victimologie, qui a récemment retenu l'attention de différents acteurs sociaux en Italie. On y examine notamment le statut des victimes dans le cadre de procédures pénales en ce qui concerne le problème des indemnités.

En Italie, les processus de victimisation attirent de plus en plus l'attention, ce qui a également poussé les centres de recherche et d'études (universitaires ou non), à agir de façon active afin d'approfondir les dynamiques relationnelles dans le domaine de la victimologie.

Enfin, nous nous concentrerons sur certaines catégories de victimes qui, au cours des dernières années, ont tout particulièrement retenu l'attention du législateur italien.

Victims and victimology in present day Italy

This article reviews several aspects of victimology, which recently captured the attention of different parties involved in the social side of issues in Italy. In particular, we examine the status of victims in the framework of legal proceedings in terms of compensation.

In Italy, the process of victimisation is attracting more and more attention, and has also pushed research and study centres (university researchers or not), to act in an active way in order to develop deeper examination of relationship dynamics in the field of victimology. Finally, we will concentrate on certain categories of victims which, over the last few years, have captured the attention of Italian legislators in particular.



Roberta Bisi

Professeur titulaire de sociologie de la déviance, Faculté de Sciences politiques « Ruffilli »-Forlì et directrice du Centre interdépartemental de recherche sur la victimologie et la sécurité (www.cirvis.unibo.it), Université de Bologne (roberta.bisi@unibo.it), Italie.



Raffaella Sette

Docteur de recherche en criminologie, professeur de criminologie, Faculté de Sciences politiques, Université de Bologne (Italie) et expert auprès du tribunal de surveillance de Bologne (raffaella.sette@unibo.it).

...

(*) Ce travail est le fruit d'une réflexion commune. En particulier, Roberta Bisi a rédigé les paragraphes : « Victimes et indemnités », « Parcours d'études et de recherches dans le domaine de la victimologie » et « Quelques défis pour le futur », tandis que Raffaella Sette a rédigé les paragraphes : « Culture juridique et victimes », « La perception de la victime : les étudiants universitaires italiens s'interrogent » et « Processus d'aide et stratégies de soutien ».

La place de la médiation dans une politique en faveur des victimes en Belgique*

L'expérience de l'association Mediante

Antonio BUONATESTA



© endostock - Fotolia.com

Outil *a priori* parmi les plus pertinents dans une politique d'accompagnement des victimes, la médiation peine à trouver une place stabilisée et reconnue. Qu'il s'agisse des représentations qui déterminent les conceptions des acteurs de terrain ou les cadres réglementaires qui régissent les actions entreprises, un certain nombre d'obstacles continuent de freiner le développement de la médiation au sein des réponses institutionnelles apportées aux victimes d'actes de délinquance. Cet article relate une expérience menée en Belgique et analyse ses apports et ses difficultés.

The place of mediation in a policy in favour of victims in Belgium

The experience of the association Mediante

In principle, a tool amongst the most relevant in a policy for victim support, mediation, is struggling to find a stabilised and recognised place. Whether it is a question of representation which determines the design of policies or those in the field or regulation frameworks which are part of company actions, a certain number of obstacles continue to slow down the development of mediation within institutional responses given to victims of criminal acts. This article recounts an experiment led in Belgium and analyses its contribution and difficulties.



Antonio Buonatesta

Coordinateur de l'association Mediante (Service agréé par le ministère belge de la Justice dans le cadre de la loi du 22 juin 2005 instaurant de nouvelles dispositions relatives à la médiation en matière pénale. Il opère dans l'ensemble des arrondissements judiciaires francophones de Belgique).

...

(*) Ce texte est tiré de l'ouvrage *Les rencontres détenus-victimes. L'humanité retrouvée*, R. Cario (Dir), L'Harmattan, Collection Controverses, 2012.

La managérialisation de l'État et de l'administration publique : le cas de la police

Thibault LE TEXIER *

Depuis le XVI^e siècle, la croissance des États européens s'est accompagnée de la sédimentation d'une rationalité gouvernementale spécifique, que nous appellerons la rationalité régaliennne. Ce mode de gouvernement s'articule aux principes de justice, de légalité, de souveraineté, de sécurité, de centralisation et d'unité. À la fin du XIX^e siècle, une rationalité gouvernementale nouvelle apparaît qui va être mobilisée pour penser et diriger les États européens et américain. Cette logique de gouvernement s'ordonne aux principes d'organisation, de planification, de contrôle, de comptabilité et d'efficacité. Nous la nommerons la rationalité managériale. L'extension de ce nouvel entendement du pouvoir tout au long du XX^e siècle participe de la désacralisation croissante de l'État. Durant les trente dernières années, le pré carré traditionnel de la souveraineté s'est trouvé de plus en plus soumis à cette logique gestionnaire. Ainsi résumée, la distinction entre le principe régalien de justice et l'impératif managérial d'efficacité peut paraître un peu schématique. L'examen du cas de la police et de son rapport ambivalent au droit et à l'efficacité nous permettra de nuancer cette opposition.

La rationalité régaliennne

Poussé sur le devant de la scène de l'histoire à la faveur des guerres de religion qui ensanglantent le XVI^e siècle européen, l'État est le réceptacle de tâches de gouvernement progressivement arrachées à l'église, à la famille et au seigneur : surveiller, punir, défendre, soigner, éduquer, savoir. L'institution étatique catalyse une rationalité gouvernementale qui repose sur la

concentration entre les mains d'un souverain unique d'une autorité suprême et naturellement bonne s'exprimant principalement par des lois à prétention universelle. Cet art de gouverner que nous appelons régalien consiste à défendre son peuple contre l'envahisseur extérieur au prix d'une guerre si besoin, à garantir l'ordre public en assurant l'application de la loi et à veiller à sa propre prospérité en favorisant l'accroissement numérique de la population et la circulation des richesses au sein de son territoire. La rationalité régaliennne suppose donc l'usage de la violence physique pour trancher les conflits ainsi qu'une importante machinerie administrative. Les principes de légalité, de légitimité, de souveraineté et d'équilibre en constituent le socle symbolique. La justice est la valeur cardinale de cet imaginaire gouvernemental.

La forme étatique qui se développe en Europe à partir du XVI^e siècle est une création du droit. C'est un État essentiellement juge et juriste. Dans les faits, l'une des premières tâches des États européens naissants consiste à ôter des mains de l'Église les instruments de la justice qui, dans les sociétés féodales, dispose d'un pouvoir justicier considérable. Cette dynamique de sécularisation et de centralisation de la justice dure plusieurs siècles. En 1840, Tocqueville fait remarquer que moins d'un siècle auparavant, « chez la plupart des nations européennes, il se rencontrait des particuliers ou des corps presque indépendants qui administraient la justice, levaient et entretenaient des soldats, percevaient des impôts, et souvent même faisaient ou expliquaient la loi¹ ». Une loi unique garantie par une hiérarchie unique de tribunaux excluant toute juridiction indépendante est un trait singulier de l'État moderne. Faire régner le droit et imposer la justice constituent deux fonctions régaliennes absolument essentielles et irréductibles en même temps que le fondement de la légitimité de l'État.

...

(*) Université de Nice Sophia Antipolis, GREDEG-CNRS.

(1) Tocqueville (A. de), 1986, « De la démocratie en Amérique », II, *De la démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien régime et la révolution*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », p. 637.

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

Revue de l'état national des connaissances n°23
de la sécurité et de la justice



Les victimes de la délinquance

La victime, acteur de la sécurité ?
Approche victimologique des droits des victimes d'infraction
Clinique de la culpabilité et de la responsabilité chez les victimes d'agressions sexuelles
Les victimes délinquantes : une expérience française de justice restaurative



Revue trimestrielle - mai 2013

Chaque trimestre retrouvez les CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

Pour commander l'ouvrage en ligne - cliquez ici -

À retourner à La Direction de l'information légale et administrative
23 rue d'Éstrées, 75345 Paris cedex 07

Bulletin d'abonnement et bon de commande *

Je m'abonne aux Cahiers de la sécurité

Un an, 4 numéros soit près de 20% d'économie

- France métropolitaine (TTC) **67,00 €**
- Union européenne (TTC) **72,00 €**
- DOM-TOM-CTOM (HT, avion éco) **72,00 €**
- Autres pays (HT, avion éco) **76,00 €**
- Supplément envoi par avion prioritaire 13,10 €
pour tous les pays hors d'Europe

Je commande le(s) numéro(s) suivants
des **Cahiers de la sécurité**
au prix unitaire de **22,00 €**

.....
.....
.....

Pour un montant de €
Participation aux frais d'envoi + 4,95 €
(uniquement pour les commandes de numéros)
Soit un total de €

Voici mes coordonnées

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél : Courriel :

Ci-joint mon règlement de €

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du comptable du BAPOIA-DF
- Par mandat administratif (réservé aux administrations)
- Par carte bancaire N° _____ date d'expiration : _____
N° de control _____ (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

- Pour la version papier

@ En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr
(paiement sécurisé)

✉ Sur papier libre
ou en remplissant ce bon
de commande à retourner
à l'adresse ci-dessus.

En librairie (achat au n°)
et à la librairie
de La Documentation française
29-31 quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
00 33 (1) 01 40 15 71 10

- Pour la version numérique
prochainement disponible

@ En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr
(paiement sécurisé)

Une information, un renseignement ?

☎ 00 33 (1) 01 40 15 70 10



* Tarifs applicables jusqu'au 31 décembre 2013